



CONTRAT D'INSCRIPTION

Mr	Mme
NOM	
PRÉNOM	
Date de naissance	
Adresse	
.....	
.....	
Code postal	
Ville	
Pays	
Tél.	
E-mail	
<i>Réservé à EPIDAE</i>	
Reçu le :	
Accepté	Refusé
N° élève :	

JE CHOISIS MON MODE de RÈGLEMENT :
(si vous êtes accepté(e), vous recevrez une ou plusieurs facture Paypal).

Module par module : 670 € (chacun des 5).

au comptant : 3300 € (remise -50€)

En 2 versements sans frais :
Joindre 2 chèques de 1650 € (remise -50€)

Paiement échelonné :
.....€ Xmensualités (maximum 6)

JE M'INCRIS À A FORMATION :
" MÉDECINE QUANTIQUE "
Biofeedback / Biorésonance

E-LEARNING

Date

Signature :

CONTRAT DE COURS À DISTANCE (E-LEARNING)

Article L444-6 sur la loi de l'enseignement à distance :

Le contrat peut être résilié par l'élève ou son représentant légal si par suite d'un cas fortuit ou de force majeure il est empêché de suivre l'enseignement par correspondance. Dans ce cas la résiliation ne donne lieu à aucune indemnité. Jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur du contrat, celui-ci peut être résilié unilatéralement par l'élève moyennant une indemnité dont le montant ne saurait excéder le prix du contrat, fournitures non comprises. Les sommes déjà versées peuvent être retenues. Les livres, modules, objets ou matériel dont le contrat prévoyait la fourniture à l'élève et qui ont été effectivement livrés à la date de la résiliation restent acquis pour la valeur estimée au contrat. À peine de nullité, le contrat ne peut être signé qu'au terme d'un délai de dix jours après sa réception.

À la fin d'une formation, EPIDAE s'engage à remettre à l'élève un certificat qui justifie les études effectuées, établi selon la loi, aux élèves ayant suivi la totalité du cursus.
EPIDAE s'octroie le droit de changer les thèmes des stages, séminaires ou modules à tout moment.

Le Directeur Général de EPIDAE - International University For Quantum Medicine :



Je reconnais avoir pris connaissance du programme de la formation, de sa durée, du contenu de l'enseignement et de la réglementation en vigueur. En cas de non-règlement d'une mensualité à la date de l'échéance, le recouvrement se fera par les mesures en vigueur.

Lieu et date :

Signature précédée de la mention "Lu et Approuvé".

CNIL n° 1765053v0 :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des élèves et des formations de EPIDAE. Les destinataires des données sont le service administratif et la direction de la société.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier à EPIDAE - Mr B. Clément, 17 Chemin Beausite, 06400 Cannes - France. Joindre un justificatif d'identité.

SIRET : 31258763700058
www.epidae.com

APE : 8690F
Tél. 06.07.77.54.58

C/0 Bernard CLEMENT
17 Chemin Beausite
06400 CANNES - France

CODE DE DÉONTOLOGIE **epidae**

Article 1

Le thérapeute est au service de l'individu. Il exerce sa mission dans le respect de la vie humaine, de la personne et de sa dignité.

Article 2

Le thérapeute doit, en toutes circonstances, respecter les principes de moralité, de probité et de dévouement indispensables à l'exercice de son art.

Article 3

Le secret professionnel, institué dans l'intérêt des clients, s'impose à tout thérapeute dans les conditions établies par la loi. Le secret couvre tout ce qui est venu à la connaissance du thérapeute dans l'exercice de sa profession, c'est-à-dire non seulement ce qui lui a été confié, mais aussi ce qu'il a vu, entendu ou compris.

Article 4

Le thérapeute doit écouter, conseiller ou traiter avec la même conscience toutes les personnes quelles que soient leur origine, leurs mœurs, leur situation de famille, leur appartenance ou leur non-appartenance à une ethnie, une nation ou une religion déterminée, leur handicap ou leur état de santé, leur réputation ou les sentiments qu'il peut éprouver à leur égard.

Article 5

Le thérapeute ne doit jamais se départir d'une attitude correcte et attentive envers la personne qui vient le consulter.

Article 6

Le thérapeute ne doit en aucun cas conseiller ou déconseiller un traitement institué par un médecin.

Article 7

Le thérapeute ne doit en aucun cas poser de diagnostic médical sauf s'il est médecin lui-même.

Date :

Signature de l'Élève/Thérapeute :

NOM, Prénom :

Adresse :

Ville :

Pays :